

## Infrastructures logements

Un des axes majeurs du Gouvernement dans le cadre de sa politique du logement est d'augmenter l'offre de logements locatifs, notamment en mettant annuellement sur le marché 2.000 logements supplémentaires. Dans le cadre des moyens budgétaires actuels et des programmes d'ancrage communal du logement, cet objectif nécessite des programmes complémentaires innovants assortis d'un financement alternatif.

Le financement alternatif sera le fruit d'un partenariat entre l'institution financière, la Région wallonne, le CRAC et la Société wallonne du logement ainsi que les pouvoirs locaux et les Sociétés de logement de service public.

L'objectif de ce programme particulier serait de mettre sur le marché 1.560 logements, soit 520 logements sociaux et 1.040 logements moyens, répartis sur une période allant de 2006 à 2009.

Le taux de subvention est fixé à 65 % pour les logements sociaux tandis qu'il est fixé à 40% pour les logements moyens. Le taux pris en compte pour les équipements est de 60%.

Le montant total des subsides théoriques s'élève à environ 95 millions d'euros.

Les autres modalités de mise en oeuvre du financement alternatif " logement " ne sont pas encore déterminées. Elles le seront vraisemblablement dans le courant de l'année 2007.